

COMMUNE DE MEALLET

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2017

Séance du 8 avril 2017

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2017 a été voté le samedi 8 avril 2017 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 4 avril 2017. Il a été établi avec la volonté :

- d'assurer un service public efficace et adapté aux besoins de la population qui compte 169 administrés, sans oublier les personnes en résidence secondaire dont le nombre voisine celui des résidences principales ;
- de voter un budget en équilibre et d'assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une meilleure capacité d'autofinancement pour un exercice fortement marqué par les enjeux de mise aux normes des bâtiments publics ;
- de mener à terme les opérations engagées suite au renouvellement de l'équipe municipale en fin d'exercice précédent ;
- de prendre en compte les orientations et préconisations faites lors de la visite de la commission de sécurité visant le bâtiment de la mairie et l'ensemble des espaces d'accueil associés ;
- de lancer l'opération de restauration de l'église pour laquelle les dossiers de subvention ont été acceptés et de provisionner une somme pour les études et la préparation de nouveaux dossiers.

II. Commune - Section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre Commune la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **268 250 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 représentent 214 685,62 euros auxquelles il faut ajouter 53 564,38 € au titre du résultat reporté. Les principales recettes émanent des impôts et taxes pour 114 549 € et des dotations et participations pour 94 163 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 180 163 € et sont constituées par les dépenses de gestion courante pour 172 434,85 €, les charges financières pour 3 120 € et les imprévus pour 4 608,15 €. Parmi elles les charges de personnel s'élèvent à 65 180 € et représentent 36.18 % des dépenses de fonctionnement de la commune, les charges à caractère général sont de 61 865 €, les autres charges de gestion courante sont de 28 415.85 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit **88 087,00 €** (3 487 € d'opérations d'ordre entre sections et 84 600 € de virement à la section investissement), **constitue l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les trois principaux types de recettes pour la Commune sont :

- les impôts locaux, avec 62 063 €, à noter 62 001 € encaissés l'an passé ;
- la taxe sur les pylônes avec 46 360 € ;
- les dotations et les participations versées par l'Etat qui s'élèvent à 94 163,00 € pour l'estimation 2017.

b) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère générales	61 865.00	Recettes des services	1 400.00
Dépenses de personnel	65 180.00	Impôts et taxes	114 549.00
Autres dépenses de gestion courante	28 415.85	Dotations et participations	94 163.00
Dépenses financières	3 120.00	Autres recettes de gestion courante	4 550.00
Dépenses exceptionnelles		Recettes exceptionnelles	23.62
Atténuations de produits	16 974.00	Recettes financières	
Dépenses imprévues	4 608.15	Autres recettes	
Total dépenses réelles	180 163.00	Total recettes réelles	214 685.62
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 487.00		
		Excédent brut reporté	53 5364.38
Virement à la section d'investissement	84 600.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	268 250.00	Total général	268 250.00

c) La fiscalité

L'Assemblée Municipale a décidé de ne pas augmenter pour 2017 les taux des impôts locaux, **le produit attendu est donc de 62 063 €**, dont la répartition est la suivante :

- Taxe d'habitation :	16.32 %	35 529 €
- Taxe foncière sur le bâti :	8.87 %	11 354 €
- Taxe foncière sur le non bâti :	60.48 %	25 100 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 88 800 €, soit 67 000 € pour la DGF, 15 000 € pour la dotation de solidarité rurale, 4 000 € pour la dotation nationale de péréquation et 2 800 € pour la dotation élus locaux.

III. Commune - Section d'investissement

a) Généralités

Traditionnellement le budget d'investissement prépare l'avenir, pour 2017 il est aussi centré sur la volonté d'assurer à la population locale et à la vie associative très dynamique que connaît la Commune les moyens de poursuivre cette dynamique et, pour cela, de lui offrir des locaux adaptés et sécurisés pour l'exercice de toutes ces activités.

La visite de la commission de sécurité au cours de l'année 2016 a été l'occasion de signaler les défauts actuels du bâtiment de la mairie.

De même la réalisation du diagnostic d'accessibilité a mis en évidence l'absence d'accès adapté, pour les personnes à mobilité réduite, à la salle polyvalente.

Il est donc apparu essentiel pour l'équipe municipale de prévoir les actions nécessaires à cette « mise aux normes » avec la réalisation d'un diagnostic général du bâtiment de la mairie et de ses annexes, mais aussi avec la programmation de la réalisation d'une rampe d'accès à la salle polyvalente.

Au-delà de ces priorités, sont retenues pour cet exercice, les opérations engagées et non achevées en 2016 comme la réalisation du columbarium suite à l'extension du cimetière réalisée en 2016, la mise en œuvre du programme 2016 de travaux routiers, le renouvellement du véhicule utilitaire de la commune, la restauration des escaliers d'accès à la mairie...

Mais à cela s'ajoute :

- l'opération de restauration de l'église, engagée depuis 2015 et pour laquelle les subventions Etat, Région et Département ont été arrêtées ;
- la poursuite de la démarche de révision du zonage assainissement avec la programmation d'une enquête publique ;
- la volonté de provisionner un montant minimum pour la réalisation d'études et le montage de dossiers projets.

Le budget d'investissement 2017 de la Commune s'équilibre donc en recettes et en dépenses à la somme de **276 863 €**.

Les dépenses sont représentées par l'ensemble des opérations citées ci-avant auxquelles il convient de rajouter la charge en capital de la dette et deux petites provisions, l'une pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure (tranche 2) et l'autre pour l'achat de petit matériel divers (photocopieur pour le secrétariat ou encore souffleur à feuilles pour la voirie).

Quant aux recettes, elles se composent des subventions attachées aux différentes opérations, du FCTVA ainsi que de l'excédent 2016 affecté à l'investissement, du virement de la section de fonctionnement dit autrement l'autofinancement, de l'excédent reporté et enfin de l'amortissement fonds concours réseau électrique.

b) Dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	84 600,00
Remboursement d'emprunts	23 468,00	FCTVA	19 282,00
Travaux de bâtiments Accessibilité salle polyvalente Escaliers mairie Travaux sécurité, dont diagnostic	33 112,29 3 500,00 10 442,00	Subventions DETR	11 037,00
Travaux de voirie Programme voirie 2016	93 347,94	Fds Cantal Soli 2016 DETR	13 942,00 3 986,00
Autres travaux Assainissement étude révision zonage +(enquête publique) Extension cimetièrre +Columbarium	13 020,38 4 000,00	Adour Garonne DETR cimetièrre 2015+Réserve parlementaire	4 400,00 8 287,00 6 000,00
Restauration église	70 704,00	DRAC Région Département	12 442,00 7 465,00 12 442,00
Signalisation préau	1 000,00		
Participation travaux électrification	2 070,00	Amort Fonds concours réseau électrique	3 487,00
Autres dépenses Matériel informatique Matériel roulant (véhicule utilitaire) Autres matériels (bornes incendies, panneaux) Etudes et montage projets	1 627,60 10 500,00 5 070,79 5 000,00	Subventions Fds Cantal Solid 2016	 3 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Excédent reporté Excédent 2016 affecté à Investissement	408.27 86 084.73
Total général	276 863,00	Total général	276 863,00

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- la restauration de l'église ;
- l'accessibilité de la salle polyvalente ;
- le programme de voirie 2016 reporté ;
- l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- le lancement du programme de mise aux normes de sécurité du bâtiment de la mairie.

d) Les subventions d'investissements prévues, soit un total de 83 001€ se répartissent entre l'Etat, la Région et le Département et selon dotations 2015, 2016 et 2017.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à la somme de :	268 250.00 €
b) Recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à la somme de : (dont 14 287 € de RAR en recettes et 100 780 € de RAR en dépenses)	276 863.00 € -----
c) <u>Total du budget 2017 toutes sections confondues :</u>	<u>545 113.00 €</u>

d) Les principaux ratios

- * Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à : 1 066 € ;
- * Le produit des impôts directs est de : 367 € ;
- * Les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont de : 1 270 €.

e) Etat de la dette

L'encours de la dette est de 129 974,79 € ce qui représente 769 € par habitant.
L'annuité globale de la dette est de 26 086,94 €, soit 154 € par habitant.

V. CCAS – Section de fonctionnement

Le budget 2017 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 €. La principale recette émane du résultat reporté avec 2 135,15 € et le principal poste de dépenses est celui des charges à caractère général avec 1 760 € destiné à financer les colis de Noël pour les personnes âgées et le goûter servi à cette occasion.

VI. Conclusion

Le budget de la Commune a été approuvé à la majorité et le budget du CCAS a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,
Alain FREYRIA.